

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse

06600 – ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

Délibération 2020-47

OBJET : Autorisation de signature - Convention Association France Cancer – Collecte des bouchons

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants : Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 12

Visio : 6

Votants : 24

Procuration 4

Date de la convocation :

4 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-47-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de
Lérins ;

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT,
délégués de la Commission Syndicale ;
Xavier WIIK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la
prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de
gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été
baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également
détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence
sanitaire.

Mme Khéra BADAoui est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

L'association France Cancer créé en 2004 a pour but de financer la recherche contre le cancer, grâce à la Collecte bénévole et la vente de bouchons en liège ou en synthétique.

Cette Collecte permet de recycler ces types de bouchons qui, sans l'action de l'association, ne seraient pas triés et finiraient dans la poubelle grise mélangés avec les ordures ménagères résiduelles.

En plus de son action bénéfique pour la recherche médicale, cette association contribue donc aussi à la protection de l'environnement et à la réduction des déchets non recyclés.

Un projet de convention a été établi pour formaliser le partenariat entre l'association France Cancer et UNIVALOM et plus spécifiquement organiser la Collecte, sans frais pour le Syndicat, des bouchons en liège ou en synthétique par l'association France Cancer.

L'association FRANCE CANCER réalisera la Collecte des bouchons sur les sites proposés par le SYNDICAT sur son territoire et s'engage à en assurer la valorisation.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature et pourra être renouvelée 3 fois par tacite reconduction. Toutefois cette période ne pourra excéder la date du 31/12/2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et valorisation des déchets en date du 27 novembre 2020.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE la convention avec l'association France Cancer pour la Collecte des bouchons dont le projet est joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-47-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020